

SAINT-ANTONIN

LE MOT DU CONSEIL

Bonjour chère-s citoyen-ne-s,

Le mois de mars débute et nous souhaitons vous informer de l'arrivée officielle de Jean D'Amour, qui agira à titre de consultant afin d'évaluer l'état et le fonctionnement de l'équipe administrative. Cette démarche nous permettra d'établir des bases solides pour la suite de notre mandat. Nous tenons à préciser qu'il formulera des recommandations, mais que le pouvoir décisionnel demeurera entre les mains des membres du Conseil municipal.

En raison de la hausse de la valeur des propriétés dans notre ville suite au nouveau rôle d'évaluation triennal effectué par la MRC, nous avons réduit le taux de taxation foncière résidentielle, passant de 0,7250 à 0,5810 par tranche de 100 \$. Cette mesure vise à maintenir un budget équilibré tout en limitant la hausse des charges pour les citoyens.

Pour l'année à venir, notre priorité sera la réorganisation de l'équipe administrative pour nous permettre d'avancer de façon plus efficace et d'améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts à tous. Nous désirons aussi accroître la sécurité des citoyens et des usagers de la route, plusieurs travaux seront réalisés à cet effet. Nous allons porter une attention à la condition et effectuer quelques travaux sur certains bâtiments publics et installations qui nécessitent un entretien. Le nouveau Parc Forestier sera rendu accessible aux citoyens cette année et nous avons également décidé de soutenir Amiski dans leur projet de construction d'un nouveau chalet d'accueil, un club bien établi dans notre ville depuis plus de 50 ans qui se démarque par la qualité de ses pistes.

Nous voudrions également souligner l'annonce de l'achat d'un nouveau terrain à vocation commerciale par Landry Groupe Immobilier. Ces terrains, avantageusement situés, vont permettre l'implantation de nouvelles entreprises et contribueront à élargir l'offre de services dans notre ville pour les citoyens et visiteurs.

L'augmentation des heures d'ensoleillement est la bienvenue et nous rappelle l'arrivée du printemps. Nous souhaitons une belle semaine de relâche à tous nos élèves et étudiants.

Votre conseil municipal





PRÊTS INTER-BIBLIO et PRÊT NUMÉRIQUE

Si vous désirez un livre qui n'est pas dans notre bibliothèque, nous pouvons l'emprunter dans une autre du réseau. Et grâce aussi à votre carte de membre, vous pouvez utiliser la plateforme pretnumerique.ca qui permet aux lecteurs québécois d'emprunter des livres numériques en se branchant au site web du réseau biblio.

EXPOSITION DE LIVRES POUR ADOS ENQUÊTES, MYSTÈRES ET MANGAS

Nous avons reçu du Réseau biblio du Bas-St-Laurent une belle panoplie de livres pour adolescents qui aime les enquêtes, les mystères, les suspenses. Venez choisir le roman qui vous donnera des frissons!

Également la collection de Mangas
One piece volume 1 à 30.

Vous pouvez emprunter ces volumes.

Bonne relâche!

Retrouvez nous sur Facebook et aimez notre page "Le Paradis du Livre". Consultez nos heures d'ouverture et notre calendrier pour découvrir nos événements à ne pas manquer.



Votre bibliothèque est située au sous-sol de l'hôtel-de-ville, l'entrée est à l'arrière
418-862-1056 #225

Livres à vendre à petits prix en tout temps

Nos étagères débordent, il faut faire de la place pour le ménage du printemps. Nous en avons pour tous les goûts, romans adultes et jeunesse, livres pour enfants, documentaires sur l'histoire, la géographie, la psychologie, les biographies, les voitures, etc.

Venez fouiller dans nos étagères
et découvrir des petits trésors
Pas cher, pas cher!



HEURES *d'ouverture*

HORAIRE RÉGULIER

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13H À 20H30
MERCREDI	13H À 17H
JEUDI	13H À 17H 19H À 20H30
VENDREDI	9H00 À 12H00
SAMEDI	8H À 12H00
DIMANCHE	FERMÉ



Sylvie Ratté, responsable

EXPO_{de} Mangas



COLLECTIONS ONE PIECE ET BLUE GIANT JUSQU'AU 12 AVRIL



La critique de livres de Myriam

BIBLIOTHÈQUE
LE PARADIS DU LIVRE

À la relâche, j'emprunte un documentaire!

Je pense que vous savez que nous avons des livres sur les dinosaures, sur les planètes et sur les camions de pompier. Nous avons aussi une belle collection de livre de bricolage pour petits et grands comme **Patios : planifier, concevoir, construire** ou **Rouleaux récup** qui explique pleins d'animaux fait en rouleaux de papier de toilette.

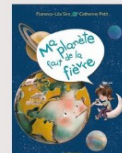
Des livres de recettes à tester avec les enfants comme **Les biscuits de Bryan** : 52 recettes faciles pour enfants heureux (écrit par un enfant) ainsi que le magnifique livre de Caroline Savard du site Wooloo **Recettes parfaites pour enfants un peu (beaucoup) difficiles**. Juste la page couverture fait saliver...

J'ai aussi trouvé **Guide du petit écolo** : trucs et bons gestes pour la maison ou **Ma planète fait de la fièvre**, ces livres vous guideront dans votre démarche pour expliquer pourquoi il faut prendre soin de notre planète au quotidien. Des petits gestes comme fermer le robinet quand on se brosse les dents peuvent aider à garder notre terre en santé sans trop créer d'éco anxiété.

Dernière recommandation : **À go, on ralentit** : 12 mois pour se reconnecter à l'essentiel.

Je m'adresse à vous chers parents qui courez partout, ce livre vous aidera à ralentir, prendre soin de vous, vivre le moment présent sans vous culpabiliser. Est-ce qu'on donne une belle image de nous à nos enfants quand on est impatient, épuisé et fatigué? Allégeons notre quotidien! Déposez-vous!

Myriam





Grande Vente de livres usagés à votre biblio

1\$ - 2\$ - séries à 5\$-10\$

17 février au 31 mars



BIBLIOTHÈQUE
LE PARADIS DU LIVRE

Romance, amour, policiers, thriller, suspense, biographies, croissance personnelle, albums jeunes, documentaires, psychologie, cuisine, etc...

De tout pour tous les goûts!



Le CLUB DES 50 ANS ET +
de Saint-Antonin

Activités à venir:

7 mars 2026 / soirée dansante

4 avril 2026 / soirée dansante



- Nous vous donnons rendez-vous le 7 mars 2026, 20h00, à la soirée de danse, musique avec Linda April. 7\$ membre 8\$ non-membre.
- Une autre soirée dansante le 4 avril 2026 à 20h00, musique Eric Boucher.
une surprise cabane à sucre sera offerte.
- **Prendre note que nous prendrons l'adhésion des nouveaux membres 2026 jusqu'au 30 mars.**
- Notre local du 259 rue principale est ouvert les mercredis et vendredis de 13hr à 16hrs.
Venez prendre un café, jaser, jouer aux cartes ou autres. Noëlline et Normand vous accueillent.
- Vous pouvez également louer notre petit local à faible coût, idéal pour maximum 20 personnes.
Pour information: Hélène B.418-714-2370 ou présentez-vous au local aux heures d'ouverture.
- **Notre souper Saint-Valentin fut une réussite, le cadeau Saint-Valentin a été gagné par Madame Linda April notre animatrice pour la soirée .**

Nicole Gamache, présidente.

Fête des neiges: Le club des 50 et + et le Service des loisirs

Nous remercions les gens qui ont participé à notre bingo du 6 février 2026.

Félicitations à Madame Berthe Malenfant

qui a remporté le tour de la carte et le gros lot du dernier tour.

Pour les autres tours :

Voici quelques heureux gagnants:

Karine Godbout,

Myriam Malenfant,

Véronique Kirouac,

Johanne Dupéré,

Noëlline Saindon,

Réal Landry .



Merci!



Prochains BINGOS : 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19h30, au CCMD



LES FRIGOS PARTAGÉS



**Bonne
relâche!**



Plus de partage moins de gaspillage!



Les bénévoles du comité
Frigo-partagé Saint-Antonin



Mars: mois de l'alimentation
Cuisine quelque chose de ton congélateur
et donne une portion au frigo-partagé!
Mets-en!

À Saint-Antonin,
transformons
l'abondance en solidarité:

**Vous en avez trop
cuisiné?**

Partagé avec votre
communauté grâce aux
frigos partagés

2 adresses à votre
disposition:

Le Dép 733
733 chemin Rivière-Verte

Épicerie du village
309 rue principale





Le CLUB DES 50 ANS ET +
de Saint-Antonin

LUNDI 23 MARS 19H30



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB



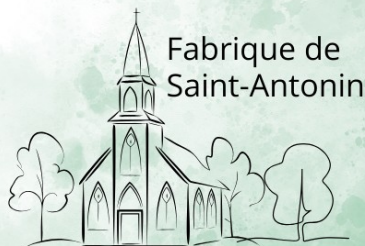
**VOTRE PRÉSENCE EST IMPORTANTE ET CONTRIBUERA À LA VITALITÉ DE NOTRE CLUB.
NOUS ESPÉRONS VOUS Y VOIR EN GRAND NOMBRE POUR PARTAGER IDÉES, PROJETS ET BONS MOMENTS.**

AU LOCAL DU 259 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN

Une invitation de Nicole Gamache, présidente

Bonne relâche à tous !

Le conseil de fabrique de Saint-Antonin,
Hélène Beaulieu, présidente



Fabrique de
Saint-Antonin



Cercle de Fermières de Saint-Antonin

Êtes-vous passionnée par les arts textiles?



Aimeriez-vous apprendre à tricoter, à crocheter ou à utiliser un métier à tisser?

Vous aimez travailler avec vos mains, mais vous croyez ne pas être capable de le faire vous-même?

Venez nous rencontrer lors de nos soirées **Tricot-Jasette**! Nous sommes jeunes, dynamiques et nous avons beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Nous vous aiderons à réaliser ce dont vous rêvez.

Une seule soirée et vous voudrez revenir! Nous avons également de nouvelles membres au conseil à vous présenter.

Nombreux ateliers à venir dès janvier : Crochet Tunisien, tricot modulaire, lavette 101, etc...

Contactez-nous au 418-894-7254

ou venez nous rejoindre au sous-sol du Centre Réjean Malenfant,
305 rue Principal (entrée par la rue du Couvent).

Tous les mercredis à 19 h

Frais : 5 \$ par soirée ou possibilité de devenir membre au coût de 40\$/année (rabais et revues inclus)



MANOIR SAINT- ANTONIN

16, ROUTE DE L'ÉGLISE, SAINT-ANTONIN (QUÉBEC)
G0L 2J0
(418) 605-1829 POSTE 100
MANOIR.ST-ANTONIN@VIDEOTRON.CA

Le Manoir Saint-Antonin est une résidence moderne de 30 grands appartements (3 ½ et 4 ½) pour personnes autonomes ou en légère perte d'autonomie.

**Vous voulez profiter d'un appartement moderne ?
Venez nous visiter !**

Saisissez l'opportunité et choisissez une vie en collectivité, en toute sécurité, avec services.

**Pour information et
réservation :**

**Gaétan Michaud
418-868-4768**

**Louise L. Nadeau
418-867-1561**

Visites sur rendez-vous.

Voici le thème proposé pour le carême 2026.

Nous vivrons donc nos 40 jours de préparation à la fête de Pâques en renouvelant notre confiance en Jésus.

Le temps du carême nous est offert afin que grandissent en nos cœurs, les fleurs du partage, du pardon et de l'amour.

Nous vous invitons à marcher avec Jésus qui nous assure la victoire sur le mal.

«Ayez confiance, Jésus nous conduit.»

Horaire des célébrations

«Écouter, faire confiance, persévérer»

Dimanche, 1er mars à 10h30 - 2e dimanche du carême

«L'eau du dehors, l'eau du dedans»

Dimanche, 8 mars à 10h30 - 3e dimanche du carême

«Refléter sa lumière»

Dimanche, 15 mars à 10h30 - 4e dimanche du carême

«Espérer sans limites»

Dimanche, 22 mars à 10h30 - 5e dimanche du carême

«Passion de Jésus»

Dimanche, 29 mars à 10h30 - Dimanche des rameaux

***Vente de rameaux avant la messe**

«Dernier geste, profond mystère»

Jeudi, 2 avril - Jeudi Saint*

«À la croix, l'Église prend corps»

Vendredi, 3 avril - Vendredi Saint*

«Ayez confiance! Il est vivant! Joyeuse résurrection!»

Dimanche, 5 avril à 10h30 - Dimanche de Pâques

*** Pour les célébrations du Jeudi Saint et du Vendredi Saint, rien n'est encore confirmé à ce jour. Vous pourrez avoir l'information en consultant le feuillet paroissial ou encore en appelant au presbytère 418-862-4301.**

De plus, une célébration du pardon et de la réconciliation aura lieu après une des célébrations du dimanche. La date est aussi à confirmer.

Bienvenue à vous tous, Une belle montée vers Pâques !

Votre comité « Prière et célébration »



✿ TOURNÉE LAIT PATERNEL ✿

LA CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT DE
SAINT-ANTONIN
PRÉSENTE

Maclaurin Ensemble



**DJ MIETTE EN
PREMIÈRE PARTIE !!!**
DÈS 19H00

21 mars 2026

Ouverture des portes à 19h00 - spectacle à 20h00

Salle Berger du Centre sportif Desjardins, 21 rue Pelletier, St-Antonin

LA PROGRAMMATION
CULTURELLE EST POSSIBLE
GRÂCE À L'APPUI DE



BILLETS

Code QR : scannez moi!

Pour plus d'informations :

- Page Facebook Corporation de développement de Saint-Antonin
- corporation.dev.saintantonin@gmail.com
- 418-862-1056 #226





ENTREPRISE

50\$



OBNL

25\$



INDIVIDU

10\$



Corporation
de développement
de Saint-Antonin

DEVIENS MEMBRE DE LA CORPO!

- **Accès à la prévente et tirage** de billets lors d'événements organisés par la Corporation de développement
- **Soutien** prioritaire par le biais au Fonds d'aide au développement du milieu
- **Orientation et réseautage** avec les organismes, les entreprises et le conseil municipal
- **Participation** aux différents comités de la Corporation (selon l'intérêt)
- Accès à des **formations, ateliers et conférences**
- **Visibilité** offerte lors d'événements (visuel, table, etc.), sur le portail web de la Ville de Saint-Antonin, dans le Bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la Corporation de développement
- Événement **portes ouvertes** organisé pour les entreprises et organismes

Chaque membre officiellement inscrit dispose d'une voix lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement

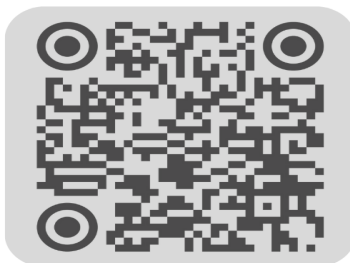


L'abonnement annuel suit l'année civile : il est à renouveler au 1er janvier, quelle que soit votre date d'inscription initiale.

Pour information : corporation.dev.saintantonin@gmail.com / 418-862-1056 poste 226



CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ANTONIN



Scannez-moi !



Restez informé de nos activités : suivez notre page Facebook !

T U S O U H A I T E S J A R D I N E R C E T É T É ?

LE JARDIN COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ANTONIN S'AGRANDIT !

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !



25 \$ PAR
PARCELLE

DIMENSIONS
10 X 20 PIEDS

OUTILS DE
JARDINAGE À
DISPOSITION

CONTACTE-NOUS POUR PLUS DE
DÉTAILS ET POUR RÉSERVER TA PLACE

CORPORATION.DEV.SAINTANTONIN@GMAIL.COM
418-862-1056 POSTE 226

Merci d'avoir profité des joies de l'hiver avec nous et pour votre participation à la Fête des neiges 2026! ❄️

🌈 Plus de 400 personnes se sont déplacées durant la fin de semaine, et plus de 260 étaient sur place samedi soir pour les festivités! Merci d'avoir contribué à cette magnifique édition. 💙

🏆 Félicitations à tous les participants du concours de sculptures sur neige Usinage FR et Sports Experts Rivière-du-Loup! Les gagnants du volet scolaire sont les élèves de la classe 601 de l'école Lanouette et Mme. Sylvie Lalancette pour le volet familial.

Cet événement annuel est rendu possible grâce au service des loisirs, au comité famille, à de nombreux bénévoles et à nos précieux commanditaires. Merci pour votre soutien indispensable! 💙

☀️ Remerciements spéciaux à nos partenaires :

Festival Country St-Antonin pour les feux d'artifice;

La Société - Jeux d'évasion et Jeux d'énigmes pour les prix de participation et le prêt du jeu Clair Voyance;

Les Produits forestiers Lavoie pour les croûtes de bois au feu de bivouac;

Sani Express inc. pour les contenants de la cantine;

Le Dep 733 pour les ingrédients des grilled-cheese;

Café Resto Service pour le café et le chocolat chaud;

Usinage FR et **Sports Experts Rivière-du-Loup** pour les prix du concours de sculptures;

Les amis de la forêt pour l'aménagement des terrains de mini-hockey;

Services énergie gaz Morin inc pour le propane des chauffe-terrasses;

Le comité famille pour le bouillon de poulet gratuit et les bâtons lumineux.

🙏 Merci également à nos précieux bénévoles : Vous êtes le cœur de cet événement!

Le club des 50 ans et plus, pour le bingo;

Sylvie Lalancette, pour ses conseils auprès des élèves dans la réalisation de leur sculpture;

Marc Chassé, pour avoir alimenté le feu de bivouac samedi soir;

Sylvie Ratté, notre artificière bibliothécaire, et juge au concours;

Marise Tardif, juge au concours;

Rafiki, juge au concours;

Stéphane Soucy, conseiller et surveillant tout au long de la fin de semaine;

Lionel Rossignol, pour avoir débité le bois du feu de bivouac;

La famille de Karel, pour la préparation des grilled-cheese;

Rémi, Julie et Véronique pour la cantine;

Cédric pour le coup de main technique et musical;

À tous les membres du comité famille — merci pour votre dévouement! 💙

Sans oublier notre stagiaire au service des loisirs, responsable principale de l'événement, notre **Zazou**.

✨ Merci à tous d'avoir fait de la Fête des neiges 2026 un moment chaleureux et rassembleur. On se revoit l'année prochaine! ❄️



Volet scolaire
Gagnants



Félicitations !



Gagnants
Volet famille



SEMAINE DE RELÂCHE



Inscriptions sur Qidigo uniquement du **18 au 26 février**



Transport inclus



Frais d'inscription à l'activité

**MERC.
4 MARS**

Journée piscine et cinéma

➤ **Piscine** à 10h00



➤ **Cinéma** à 13h30

Dîner sur place avec les accompagnateurs

**JEUDI
5 MARS**

Disco Pasdeparent3

➤ De **19h30 à 21h30**



➤ Au **Centre Sportif Desjardins**

**VEND.
6 MARS**

Journée party gonflé à RDL

➤ De **10h00 à 14h00**



➤ Au **Stade Premier Tech**

Dîner sur place avec les accompagnateurs

DEMANDE service d'accompagnement – Camp de jour 2026

C'est quoi le camp de jour à Saint-Antonin?

Le camp de jour offre aux enfants une expérience de groupe dynamique axée sur des activités socio-éducatives, culturelles et sportives. Encadrées par une équipe d'animation, les journées comprennent des ateliers et des activités structurés favorisant le développement, la collaboration et le plaisir.

Le camp de jour est un programme d'animation auquel les familles choisissent d'inscrire leurs enfants pour leur faire vivre une expérience estivale enrichissante.

Le service d'accompagnement soutient les enfants ayant des besoins particuliers afin de favoriser leur intégration au camp. Il s'agit d'un **soutien non spécialisé**, offert **sans frais supplémentaires**.

Pourquoi faire une demande?

- Évaluer les besoins **à l'avance**
- Mieux planifier et recruter du **personnel qualifié**
- La demande **n'assure pas l'inscription** : les parents doivent inscrire leur enfant comme toutes les autres familles (dates annoncées dans le Guide du parent, sur nos réseaux et dans l'Info-Loisirs été distribué par la poste).

Les raisons de faire une demande?

Enfants ayant :

- Un diagnostic ou une évaluation en cours;
- Un plan d'intervention;
- Ou nécessitant du soutien pour suivre les activités en groupe (émotions, communication, consignes, hygiène, relation avec les pairs, matériel adapté, etc.).

Rôle de l'accompagnateur

- Aider l'enfant à participer aux activités
 - Offrir encadrement et sécurité
 - Adapter la journée au besoin
 - Faire le lien avec les parents
- (Accompagnement non spécialisé – accompagnateurs 16 ans et plus.)*

Important

- **Aucun frais supplémentaire**
- **Tolérance zéro** pour toute violence
- **Le code de vie est applicable.** L'accompagnateur agit comme soutien pour faciliter l'intégration.

Le document complet explicatif au sujet de l'accompagnement et le formulaire sont disponibles sur demande par courriel ou en copie papier à l'Hôtel de ville.

Questions?

 418 862-1056, poste 217

 loisirs@st-antonin.ca

Maude Boucher, coordonnatrice aux loisirs et responsable du camp de jour



Saint-
Antonin

CAMP DE JOUR ANIMATEUR | ANIMATRICE

PROFIL

Secondaire 4 complété à l'été ou 16 ans

Dynamique, créatif, fiable, responsable et amusant

Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

AVANTAGES

Travailler 35h par semaine de jour et avoir tes week-ends

Profiter du soleil et te garder en forme

Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants

Avoir un nom original pour l'été

Avoir une expérience enrichissante et complète pour un CV

ÉCHELLE SALARIALE DE 3 ÉCHELONS

MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS

loisirs@st-antonin.ca

STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS

sbourassa@st-antonin.ca





Saint-Antonin

CAMP DE JOUR ACCOMPAGNATEUR SPÉCIALISÉ ADULTE 18 ANS ET PLUS

PROFIL

Expérience ou études auprès de personnes à besoins particuliers
Bienveillance, fiabilité, facilité d'adaptation et de collaboration
Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

AVANTAGES

Travailler du lundi au vendredi de jour et avoir tes week-ends
Profiter du soleil et te garder en forme
Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants
Avoir un nom original pour l'été
Avoir une expérience enrichissante dans ton domaine

SALAIRE À DÉTERMINER SELON EXPÉRIENCE



MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS

loisirs@st-antonin.ca

STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS

sbourassa@st-antonin.ca



Saint-
Antonin

SERVICE EXTRA MONITEUR | MONITRICE

PROFIL

Secondaire 3 complété à l'été ou 14 ans
Dynamisme, créativité, fiabilité et faire respecter le cadre
Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

AVANTAGES

Travailler 20h par semaine de jour et avoir tes week-ends
(7h30 à 9h00, 12h00 à 13h00 et 16h00 à 17h30)
Profiter du soleil et te garder en forme
Avoir une gang pour l'été et devenir une star pour les enfants
Avoir un nom original pour l'été

SALAIRE FORFAITAIRE PAR SEMAINE SELON LE SALAIRE MINIMUM EN VIGUEUR

MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS

loisirs@st-antonin.ca

STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS

sbourassa@st-antonin.ca





Saint-
Antonin

CAMP DE JOUR ACCOMPAGNATEUR BESOINS PARTICULIERS

PROFIL

Secondaire 4 complété à l'été ou 16 ans

Patience, bienveillance, ouverture au défi et capacité d'adaptation

Expérience avec les enfants à besoins spécialisés est un atout

AVANTAGES

Travailler à temps plein en semaine de jour et avoir tes week-ends

Profiter du soleil et te garder en forme

Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants

Avoir un nom original pour l'été

Avoir une expérience enrichissante en relation d'aide

SALAIRE À DISCUTER SELON EXPÉRIENCE



MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS

loisirs@st-antonin.ca

STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS

sbourassa@st-antonin.ca

» RÉSUMÉ DES POINTS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES SÉANCES DU CONSEIL DE VILLE

Vous trouverez un bref résumé des points d'intérêt général qui ont été discutés lors des séances ordinaires et extraordinaires. Ce résumé n'engage aucunement la Ville de Saint-Antonin, seul le texte officiel du procès-verbal a une valeur légale. Vous pouvez consulter le texte intégral sur le site internet de la Ville de Saint-Antonin et visionner les séances sur la chaîne YouTube *Ville de Saint-Antonin (@VilleSt-Antonin)*.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 28 JANVIER 2026 – BUDGET

PRÉSENTATION DU BUDGET 2026 ET DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2026

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin entérine la présentation du budget 2026 présenté par Carlo Brousseau, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et Chantal Bouchard, trésorière et greffière adjointe.

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT l'article 474 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Antonin pour l'année 2026 se chiffrent à 8 325 356\$ tant pour la somme totale de revenus que pour la somme totale de dépenses;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Antonin pour l'exercice financier 2026, tel que déposé.

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2026

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que les dépenses en immobilisations pour l'année 2026 ont été présentées;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le budget des dépenses en immobilisations pour l'année 2026 totalisant des dépenses de 6 003 700 \$.

QUE le Conseil de ville décrète qu'un document explicatif du programme budgétaire 2026 soit envoyé à tous les citoyens de la Ville de Saint-Antonin tel que stipulé par l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

AVIS DE MOTION DU DÉPÔT ET PRÉSENTATION RÈGLEMENT DE TAXATION 2026

Madame Martine St-Pierre, conseillère, donne avis de motion que le règlement 920-26 relatif aux différents taux de taxation et de compensations pour l'année 2026 sera adopté lors d'une prochaine séance et dépose le projet de règlement.

Le règlement fixe les taux de taxation et de compensations pour l'année 2026 et les diverses informations en rapport avec le paiement des dites taxes.

Le projet de règlement a été présenté par la trésorière et sera disponible dans les prochains jours sur le site Internet de la ville et au bureau de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions ont été posées par les citoyens et répondues par les membres du conseil ainsi que par le directeur général adjoint.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 20.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 28 JANVIER 2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT 928-26 MODIFIANT LE 918-25 EMPRUNT TRAVAUX ÉGOUT SANITAIRE ET AQUEDUC

QUE ce règlement autorise le Conseil de ville à emprunter un montant de 785 000 \$ pour des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc incluant une station de pompage sur la rue Principale, remboursable sur 10 ans;

QU' il y a lieu de modifier l'article 5, soit la façon de partager la compensation relative aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt à la demande des propriétaires des lots afin de mieux respecter la valeur d'achat de chacun des lots;

QU' un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Mathieu Tremblay à la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

QU' une copie du projet de règlement est disponible à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, dans la section projet de règlement;

QU'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement numéro 928-26 soit et est adopté conformément à ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le titre du présent projet de règlement est « Règlement numéro 928-26 modifiant le règlement numéro 918-25 décrétant une dépense et un emprunt de 785 000 \$ des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc incluant une station de pompage »

ARTICLE 3

QUE le 2^e paragraphe de l'Article 5 du règlement numéro 918-25 soit remplacé par le suivant : « Le montant de cette compensation sera établi annuellement en partageant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt selon le pourcentage établi ci-bas pour chacun des 4 lots inclus dans ce périmètre. »

Lot : 6687939 = 37.5 %

Lot : 6687940 = 12.5 %

Lot : 6687941 = 37.5 %

Lot : 6687942 = 12.5 %

ARTICLE 4

Le présent règlement numéro 928-26 entre en vigueur conformément à la Loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assemblée.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 57.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 9 FÉVRIER 2026

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2026

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés:

- Du 1^{er} au 31 janvier 2026 au montant de 275 924,88 \$;

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des factures d'achats de paiements automatiques;

- Du 1^{er} au 31 janvier 2026 au montant de 164 155,84 \$;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise le paiement des comptes pour le mois de décembre au montant de 440 080,72 \$.

DIRECTION GÉNÉRALE

CONTRIBUTION-ENTENTE CROIX-ROUGE CANADIENNE, QUÉBEC

QUE la ville de Saint-Antonin et la Croix-Rouge canadienne du Québec ont signé une lettre d'entente pour la prestation de services aux personnes sinistrées;

QUE la ville a reçu l'avis de contribution pour la période de février 2026 à janvier 2027 au montant de 972,30 \$, soit 0,21 \$ per capita;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la contribution s'élevant à 972,30 \$.

PLAN AMÉNAGEMENT FORESTIER

QUE des plans d'aménagement forestier viennent à échéance le 27 avril 2026;

QU'il y a lieu de faire confectionner les nouveaux plans d'aménagement forestier allégé par le Groupement forestier Grand-Portage;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme Monsieur Denis Fortin, maire, comme représentant de la ville au près du Groupement forestier Grand-Portage et l'autorise à signer tout document pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telles qu'elle est définie dans la Loi sur les forêts et dans les règlements afférents, ainsi que dans toute autre Loi ou règlement qui y fait référence.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE-SOIRÉE DES MÉRITES 2026 ÉCOLE SECONDAIRE RDL

QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande de contribution financière de l'École secondaire de Rivière-du-Loup pour la remise d'une bourse lors de la Soirée des Mérites 2026 qui aura lieu le mardi 2 juin 2026;

QU'il est important de soutenir la motivation des élèves, de souligner la performance scolaire, l'implication et la persévérance ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin appuie l'École secondaire de Rivière-du-Loup et autorise une contribution financière au montant de 100 \$, soit deux bourses de 50 \$.
QUE le Conseil de Ville mandate comme représentants de la Ville de Saint-Antonin, Messieurs Yannick Tremblay et Alain Turcotte pour la remise des bourses.

DEMANDE DE FINANCEMENT FONDATION SCLÉROSE EN PLAQUES DU KRTB

QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande de commandite de la Fondation de la Sclérose en Plaques du K.R.T.B. Inc. ;
QUE les besoins sont de plus en plus nombreux pour l'aide à domicile et aux médicaments, le prêt d'appareils orthopédiques et le transport adapté ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le versement d'un don de 100 \$ à la Fondation de la Sclérose en Plaques du K.R.T.B. Inc.

OCTROI D'UN CONTRAT À L'UNION DES JARDINIERS INC-JARDINIÈRES POUR L'ANNÉE 2026

QUE la Ville de Saint-Antonin effectue l'achat de jardinières chaque année afin de rendre la rue Principale plus attractive durant la période estivale ;
QUE la soumission reçue de l'Union des Jardiniers inc. est de 16 525,42 \$ avant les taxes applicables pour la production de 55 jardinières de 16 pouces, de 10 gros bacs, l'arrosage et l'entretien pour une période de 14 semaines, incluant le terreau de remplissage et l'engrais ;
QUE, conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur, un contrat de ce montant peut être effectué de gré à gré ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte la soumission et octroie le contrat d'acquisition de jardinières, de bacs, et de leur entretien pour l'année 2026 auprès de l'Union des Jardiniers inc. pour un montant de 16 525,42 \$ plus les taxes applicables.

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR ACQUÉRIR LES IMMEUBLES EN VENTES POUR NON PAIEMENT DES TAXES

QU'en vertu de l'article 538 de la Loi sur les cités et villes, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une ville locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la ville peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le Conseil de ville ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Monsieur Carlo Brousseau, directeur général adjoint et directeur des Travaux publics, ou en son absence, la trésorière et greffière adjointe, Madame Chantal Bouchard, à enchérir, pour et au nom de la Ville, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute créance hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Ville, tout immeuble de son territoire mis en vente.

DEMANDE DE MODIFICATION GUIDE TECQ 2024-2028 RECHARGEMENT GRANULAIRE

QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur ;
QUE le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible ;
QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel ;
QUE aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024 ;
QUE les documents du Ministère prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm) ;
QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 100 et 150 mm (4 à 6 pouces), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux ;
QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- Un rehaussement important du niveau de la chaussée
- Une instabilité de la surface de roulement
- Un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés
- Une augmentation notable des coûts
- Une détérioration accélérée des chemins
- Des interventions supplémentaires sur les ponceaux et entées privées

QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel non prévu ;
QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire permettrait une meilleure adaptation aux réalités locales ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028 afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire;

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la FQM, de l'UMQ et de l'ensemble des municipalités du Québec;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la FQM, l'UMQ, les députés de la région et la MRC de Rivière-du-Loup.

RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT 920-26 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

QUE tous les membres du Conseil de ville présents ont pris connaissance des différents taux de taxation et de compensations pour l'année 2026 préparés et certifiés par la trésorière, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes ;

QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Martine St-Pierre, lors de la séance extraordinaire du 28 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public avant la séance, au bureau de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la ville;

QU'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 920-26 relatif aux différents taux de taxation et de compensations pour l'année 2026 soit adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 929-26-INTERDICTION D'ÉPENDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, BOUES OU AUTRES RÉSIDUS

QU'il y a lieu d'abroger le règlement 908-25 afin d'interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou d'autres résidus;

QUE les modifications portent principalement sur les dates de prohibition;

QU'un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Madame Martine St-Pierre, à la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

QU'une copie du projet de règlement est disponible à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, dans la section projet de règlement;

QU'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement numéro 929-26 remplaçant le règlement numéro 908-25 portant sur l'interdiction d'épandage de déjections animales, de boues ou d'autres résidus soit adopté.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 921-26 PLAN D'URBANISME

Le conseiller Mathieu Tremblay, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 921-26. Ce règlement aura pour objet de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup.

Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 921-26 PLAN D'URBANISME

QUE le présent plan d'urbanisme s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Antonin;

QUE le plan d'urbanisme est un outil de gestion et de planification pour traduire les préoccupations des autorités municipales et gouvernementales afin d'instaurer les politiques d'organisation spatiale;

QUE le plan d'urbanisme a pour objectif d'établir des orientations qui devront se concrétiser dans les règlements d'urbanisme;

QUE le plan d'urbanisme doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et qu'il se doit aussi de respecter le contenu obligatoire établi dans la LAU (Loi sur l'aménagement de l'urbanisme);

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de ville de Saint-Antonin adopte le 1^{er} projet du règlement numéro 921-26 concernant le plan d'urbanisme qui a pour objet de se conformer suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de RDL.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 mars 2026 à 18 h 00 au Centre Communautaire Michel Desrosiers.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 922-26 RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseiller Stéphane Soucy, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 922-26. Ce règlement aura pour objet de réglementer l'utilisation du sol, les types de bâtiments autorisés, leur hauteur, leur implantation et leur densité.

Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 9226-26 RÈGLEMENT DE ZONAGE

QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;
QU'IL est opportun de remplacer le règlement de zonage numéro 311 à la suite de l'adoption du plan d'urbanisme révisé;
QU'IL est opportun de remplacer le règlement de zonage numéro 311 par un règlement modifié et amélioré;
QUE les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap.A19.1);

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de ville de Saint-Antonin adopte le 1^{er} projet du règlement 922-26 - Règlement de zonage concernant la réglementation de l'utilisation du sol, les types de bâtiments autorisés, leur hauteur, leur implantation et leur densité.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 mars 2026 à 18 h 00 au Centre Communautaire Michel Desrosiers.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 926-26 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS

Le conseiller Mathieu Tremblay, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 926-26. Ce règlement aura pour objet de permettre, en considérant les critères prévus au présent règlement, l'autorisation d'un usage qui n'est pas autrement permis par le règlement de zonage, aux conditions qui pourront être fixées par le conseil.

Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 926-26 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS

QUE la MRC de Rivière-du-Loup a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé le 1^{er} mai 2020;

QU'EN vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Saint-Antonin doit, à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de RDL adopter tout règlement de concordance;

QUE la Ville de Saint-Antonin procède à la révision complète de sa réglementation d'urbanisme;

QUE ce règlement doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE la carte de zonage de la Ville de Saint-Antonin a été entièrement révisée;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de ville de Saint-Antonin adopte le 1^{er} projet du Règlement 926-26 concernant les usages conditionnels.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 mars 2026 à 18 h 00 au Centre Communautaire Michel Desrosiers.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

TRAVAUX PUBLICS

AUTORISATION DE PAIEMENT #1 TRAVAUX ÉGOUT, AQUEDUC INCLUANT STATION DE POMPAGE

QUE la ville de Saint-Antonin a octroyée le contrat pour les travaux d'aqueduc, d'égout, incluant une station de pompage à la compagnie Excavations Bourgoïn Dickner inc.;

QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu la recommandation de paiement du premier versement à la compagnie Excavations Bourgoïn Dickner concernant les travaux d'aqueduc, d'égout et incluant la station de pompage sur la rue Principale, effectués du 24 novembre au 27 décembre 2025.

QU'après vérification, la compagnie Bouchard Service-Conseil recommande d'effectuer le premier paiement pour ces travaux;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement au montant de 342 918,53 \$ moins la retenue, plus les taxes applicables, à la compagnie Excavations Bourgoïn Dickner inc., donc un montant total de 354 843,52 \$.

NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU MUNICIPAL POUR LA SURVEILLANCE DES COURS D'EAU

QUE la MRC de Rivière-du-Loup doit mettre à jour la liste des employés des municipalités locales pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, conformément à la politique de gestion des cours d'eau en vigueur;

QUE la ville de Saint-Antonin a adhéré à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme le directeur des Travaux publics adjoint et le coordonnateur aux Travaux publics pour exercer respectivement les fonctions de personne désignée principale et celle de personne désignée substitut, comme prévu à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions.

INCENDIE

AUTORISATION D'ACHAT DE QUATRE RADIOS KENWOOD

CONSIDÉRANT les besoins en communication portative du service Incendie;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue de l'entreprise Communications Charlevoix correspond aux besoins;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'achat de 4 radios portatifs avec batteries, antennes et chargeurs rapides pour le service Incendie auprès de l'entreprise Communications Charlevoix pour une somme de 3 667,84 \$ plus les taxes applicables. L'achat est prévu dans le budget 2026 avec la taxe pour les immobilisations.

AUTORISATION D'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES, CYLINDRES ET MASQUES G1

CONSIDÉRANT les besoins en appareils respiratoires du service incendie;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées par le directeur du service Incendie;

QUE la soumission de l'entreprise Protection Incendie CFS Ltée s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte la soumission de Protection Incendie CGS Ltée et autorise le directeur du service Incendie à commander les quatre appareils respiratoires avec huit cylindres et dix masques G1 pour la somme de 46 090,00 \$, plus les taxes applicables. L'achat est prévu dans le budget d'immobilisations 2026.

URBANISME

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CCU

QUE Monsieur Bernard Labrie est président du CCU depuis quelques années et qu'il déclare être disponible pour assumer cette responsabilité pour l'année 2026;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme Monsieur Bernard Labrie au poste de président du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2026.

LOISIRS

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AMISKI

QUE le Club de ski de fond Amiski de St-Antonin inc. relance son projet de construction d'un nouveau chalet d'accueil;

QU'UNE campagne de sociofinancement a été lancée pour amasser une somme de 150 000 \$ dans la communauté d'ici cet automne ;

QUE la Ville de Saint-Antonin encourage la vie active et approuve le projet de construction du nouveau chalet;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Antonin confirme l'octroi d'une contribution financière totale de 50 000 \$ pour le projet, laquelle sera versée en deux versements de 25 000 \$, soit un pour l'année 2026 et un pour l'année 2027;

QUE le versement prévu pour l'année 2026 soit effectué en temps opportun et que le montant requis soit prélevé à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

AUTRES SUJETS

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLASSIQUE HIVERNALE SAINT-ANTONIN

QUE le comité organisateur de la Classique hivernale de St-Antonin invite la ville à se joindre à l'événement à titre de partenaire pour l'édition 2026 du tournoi de hockey extérieur;

QUE la Classique hivernale de St-Antonin se distingue par la qualité de son organisation et par son engagement envers la communauté;

QUE cette année, afin de sensibiliser la population à l'importance de la santé mentale et à la prévention du suicide, la Classique hivernale de St-Antonin a choisi de s'associer au Centre de prévention du suicide du KRTB;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise un don de 300 \$ au Centre de prévention du suicide du KRTB.

NOMINATION REPRÉSENTANT FESTIVAL COUNTRY ST-ANTONIN

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une bonne communication entre le conseil municipal et le comité du Festival Country St-Antonin ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de désigner des élus à titre de représentants auprès du comité du Festival Country St-Antonin ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de ville de Saint-Antonin désigne Messieurs Steeve Levesque et Mathieu Tremblay à titre de représentants du conseil auprès du comité du Festival Country St-Antonin .

QUE ces représentants agissent à titre de personnes-ressources pour faire le lien entre le comité et les élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assemblée.

Monsieur Denis Fortin, maire, ainsi que les élus remercient Madame Karine Vincent, directrice du Développement et des Relations avec le milieu pour son travail au sein de la ville et lui souhaite une bonne continuation pour ses projets futurs.

Madame Vincent exprime sa gratitude envers les élus et souligne le plaisir qu'elle a eu à collaborer avec eux, qu'ils soient anciens ou nouvellement élus, ainsi qu'avec l'ensemble des employés. Elle met en valeur le travail discret mais essentiel de nombreux d'entre eux, qui œuvrent dans l'ombre pour améliorer les services offerts aux citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 11.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 23 FÉVRIER 2026

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN TRIENAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027 ET 2028

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le tableau ci-joint du Plan triennal d'immobilisations 2026 - 2027 - 2028;

QUE monsieur Brousseau, directeur général adjoint et directeur des Travaux publics, a présenté ledit Plan triennal;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2026 - 2027 - 2028 totalisant des dépenses de 3 670 340 \$ en 2026, de 4 520 000 \$ en 2027 et de 3 428 250 \$ en 2028 pour un total de 11 618 590 \$; le tout, tel qu'apparaissant dans le Plan triennal d'immobilisations 2026 - 2027 - 2028.

QUE le Conseil de ville décrète qu'un document explicatif du Plan triennal et du budget 2026 soit envoyé à tous les contribuables, un résumé sera publié dans le bulletin d'information municipale « Saint-Antonin en bref » de la Ville de Saint-Antonin comme stipulé par l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes. Il sera aussi publié sur le site Internet de la ville.

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UN CAMION COMBINÉ ÉCUREUR D'ÉGOUT

QUE la Ville de Rivière-du-Loup souhaite se départir du camion combiné écurer d'égout;

QUE le véhicule a fait l'objet d'une évaluation de sa juste valeur marchande;

QUE la Ville de Saint-Antonin souhaite acquérir ledit véhicule afin de minimiser les coûts concernant l'entretien de son réseau d'égout;

QUE cette acquisition permettra une gestion en régie interne, assurant une meilleure rapidité d'intervention lors de bris ou de refoulements;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'achat du véhicule camion combiné écurer d'égout International 7400 SFA 2008 appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup, au montant de 35 000 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'acceptation de la vérification mécanique effectuée chez un détaillant habilité et reconnu à cet effet. L'achat est prévu avec la taxe d'immobilisation 2026.

EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE

QUE la Ville a adopté la résolution 2025-12-359 / Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention et de sécurité incendie – ouverture d'un poste de préventionniste;

QU'UN préventionniste en sécurité incendie devait être embauché rapidement pour assurer le service en matière de prévention et de sécurité incendie à toutes les municipalités concernées;

QUE monsieur Alexandre Michaud a postulé pour le poste et que le comité de sélection recommande son embauche;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin embauche Monsieur Alexandre Michaud à titre de préventionniste en sécurité incendie en date du 25 février 2026;

QUE les conditions d'embauche et salariales soient en fonction de la Politique salariale et administrative des employés-cadres.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question de l'assemblée.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 55.



RÉSERVATIONS POUR LES FÊTES

2026-2027

RENCONTRE POUR LA LOCATION DES SALLES

ENTRE LE 20 DÉCEMBRE 2025 ET LE 2 JANVIER 2026

Si vous êtes intéressé à louer pour les Fêtes:

- le centre Réjean-Malenfant au 305, rue Principale;
- le centre communautaire Michel-Desrosiers au 712 chemin de Rivière-Verte;
- le centre sportif Desjardins au 21 rue Pelletier.

Rendez-vous le mercredi 8 avril 2026 à 19h au centre communautaire Michel-Desrosiers.

Tirage au sort avec priorité aux résidents de Saint-Antonin

**Preuve de résidence requise*

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Avis à la population – Révision des règlements d'urbanisme

La Ville informe ses citoyennes et citoyens qu'elle a officiellement débutée lors de la séance du 9 février 2026 une procédure de modification de l'ensemble de ses règlements d'urbanisme.

Cette démarche vise, dans un premier temps, à assurer la conformité de notre réglementation quant aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Dans un second temps, elle permettra d'harmoniser nos règlements avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup.

Il s'agit d'une obligation légale pour la Ville de procéder à cette mise en conformité. Le processus de révision et d'adoption des règlements s'échelonnara sur une période approximative de six (6) mois.

Émission des permis durant la période de transition

Nous souhaitons rassurer les contribuables : l'émission des permis se poursuivra pendant toute la durée de la démarche. Toutefois, afin d'assurer une transition rigoureuse et conforme aux exigences légales, les permis seront délivrés en tenant compte à la fois de la réglementation actuellement en vigueur et des dispositions à venir. Les normes les plus sévères seront appliquées durant cette période transitoire. Nous vous rappelons par ailleurs, qu'il est important de déposer vos plans de construction et d'implantation, en utilisant l'application « Demande de permis » que l'on retrouve sur la page d'accueil du site web de la Ville. Rapide et facile, vous allez adorer ! N'oubliez pas que vous devez faire votre demande de permis en ligne au moins 30 jours avant la date prévue des travaux.

Faites votre demande à l'avance, cela vous évitera bien des inquiétudes !

Une fois les nouveaux règlements adoptés et officiellement en vigueur, les permis seront délivrés conformément au nouveau cadre réglementaire.

Projets en cours ou à venir

Les citoyennes et citoyens ayant des projets en préparation sont invités à communiquer avec le Service d'urbanisme afin de valider la conformité de leur projet à la lumière des modifications envisagées. Cette démarche préventive permettra d'éviter des ajustements ou délais inutiles.

La présente communication se veut un avis informatif afin de répondre aux questionnements que pourrait susciter cette mise à jour réglementaire. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension tout au long de ce processus important pour le développement harmonieux de notre territoire.



(418) 862-1056 poste 216



urbanisme@st-antonin.ca

7 ASTUCES POUR SE RECHARGER



Journée nationale
**promotion
santé mentale
positive** / 13 mars

Tous ensemble pour une bonne santé mentale

MOUVEMENT
SANTÉ MENTALE
QUÉBEC

Promouvoir. Soutenir. Outiller.

présent partout au Québec et engagé dans les régions à travers les organismes membres :
SMQ – Bas-Saint-Laurent | SMQ – Chaudière-Appalaches | SMQ – Côte-Nord | SMQ – Haut-Richelieu | SMQ – Lac-Saint-Jean
SMQ – Rive-Sud | SMQ – Pierre-De Saurel | ACSM – Filiale de Québec | ACSM – Filiale Saguenay | Cap Santé Outaouais
Le Traversier | RAIDDAT

NOUS REMERCIONS :

Le ministère
de la Santé et des
Services sociaux

MORNEAU
SHEPELL 

Capsana 

etrebiendanssatete.ca



Saviez vous que toutes nouvelles entreprises établies à Saint-Antonin a droit à **6 mois de publicités gratuites** dans le Saint-Antonin en bref?

Et pour les organismes à but non lucratif? C'est simple, c'est **gratuit!**

Pour les entreprises déjà bien établies, les tarifs sont très concurrentiels. Réservez vos places dans le bulletin sans plus tarder en contactant la réception de l'Hôtel de Ville au 418-862-1056 poste 210 ou par courriel à l'adresse reception@st-antonin.ca

PROFITEZ DE CETTE TRIBUNE!

Espace publicitaire disponibles dans le bulletin
(coût par parution de bulletin)

15\$ format carte d'affaire ou 120\$ pour 12 parutions de ce même format
25\$ ¼ page
50\$ ½ page
100\$ page complète

DISTRIBUTION DU BULLETIN

Pour l'automne et l'hiver, les bulletins seront disponibles aux endroits suivants :

Hôtel de Ville
Bibliothèque
L'Épicerie du village
Centre Réjean-Malenfant
Dép 733

Centre communautaire Michel-Desrosier (Cabanon du frigo partagés)
Pharmacie Uniprix

INSCRIPTION À L'ESPACE PUBLICITAIRE

Si vous souhaitez faire apparaître votre entreprise dans l'espace publicitaire du Saint-Antonin en bref, il est possible de le faire par courriel en contactant Mélissa Boucher, Secrétaire à la perception à la Ville, par courriel à reception@st-antonin.ca. Vous pouvez aussi nous envoyer le coupon ci-dessous rempli à l'hôtel de Ville : 261, rue Principale Saint-Antonin, Québec, G0L 2J0. Dans les deux cas, il est important de joindre à votre demande un **visuel de la publicité ou une carte d'affaire**.

COUPON D'INSCRIPTION À L'ESPACE PUBLICITAIRE

Prénom, nom : _____

Format de la publicité : _____

Durée souhaitée de parution : _____ Date : _____

Nous sommes fiers d'offrir aux nouveaux entrepreneurs qui s'installent à Saint-Antonin 6 mois de parution de leur carte d'affaire dans le Saint-Antonin en bref, gratuitement.

Contactez nous à communications@saint-antonin.ca pour en profiter !



**PROTAILLE
Y.MICHAUD**

Taille de haies et arbustes
Commercial et résidentiel

Yanik Michaud | 418-943-3872
protaillemichaud@outlook.com | 



**Saint-
Antonin**

UNE VILLE FIÈRE
DE SES
ENTREPRENEURS



*Hygiène et
Soins des pieds*

Patricia Morin,
Membre de l'ANQ

Service à domicile

Pour prendre rendez-vous
418-862-5013

Lave-auto Saint-Antonin

Bénéficiez d'un lave-auto sans contact

Heures d'ouverture 6h à 23h / 7 jours sur 7

*Un lavage régulier évite
la rouille causée par
le calcium et l'humidité*



80, rue Principale, Saint-Antonin (voisin du Tim Hortons)

Licence R.B.Q 8001-0408-55

Gilbert Bossé, propriétaire

LOCATION DE MACHINERIE-FOSSE SEPTIQUE
CHAMPS D'ÉPURATION-PLAN ET DEVIS POUR CHAMP
D'ÉPURATION ET DE SOL • TERRE JAUNE & NOIRE
GRAVIER 0-3/4-DÉNEIGEMENT

1030, Route 185 • Saint-Antonin • G0L 2J0
Tél: 418 863-6842 • Cell.: 418 868-9166 • Fax: 418 863-5313



Pour votre porte de garage, faites
affaires avec les vrais experts !



VENTE - INSTALLATION
RÉPARATION
939, chemin Rivière-Verte,
St-Antonin
(418) 605-9019
portemulty.com
RBQ: 5685-7444-01



CONSTRUCTION
Z. A. M. inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Tél.: 418 714-5001

Propriétaire: Marco Chouinard
construction-z-a-m@hotmail.com
51, du Couvent • Saint-Antonin
(Québec) G0L 2J0
RBQ: 5613-7680-01

*Constructions neuves
Rénovation intérieure
et extérieure, toiture
Plancher à l'époxy
Fondation
Polissage de béton
Dalle de béton
Vente de portes & fenêtres*

*Système intérieur
Divisions métalliques
Pose de gypse
Tirage de joints
Plafonds suspendus*

L'Autre-Toit du KRTB

Maison d'hébergement pour les femmes du KRTB et leurs enfants.



Nous sommes là pour vous
24h/24h | 7 jours/semaine

Pour votre information ou demande d'aide

418 854-7160

S.O.S. Violence conjugale

1 800 363-9010



LES VIANDES DU MARCHAND INC.
MARCO CHOUINARD, PROPRIÉTAIRE

941, CHEMIN RIVIÈRE-VERTE
SAINT-ANTONIN (QUÉBEC) G0L 2J0

418-867-1721
INFO@VIANDESDUMARCHAND.COM
LESVIANDESDUMARCHAND.COM



**cheminées
DE L'EST**

• RAMONAGE • INSPECTION • RÉPARATION • INSTALLATION

☎ 418 732-6570 • 418 860-2100
✉ info@chemineesdelest.com • www.chemineesdelest.com

• AIR climatisé: résidentiel / commercial • Ventilation • Réfrigération •



RAY RÉFRIGÉRATION
CLIMATISATION

194, rue du Carrefour
St-Antonin (Qc) G0L 2J0
Fax: 418 867-4403

Jean-Guy Thériault, prop.
418 868-9393



Carrier

les experts à votre service



RBQ.: 2155-0090-60

rayrefrigeration@bellnet.ca

SERVICE 24 HEURES
418 862-6346

**TAMISAGE
RIVIÈRE-DU-LOUP**

1166, rang 1
Saint-Antonin, QC G0L 2J0

Jocelyn Rossignol
tamisagerdl@hotmail.ca

Tél.: 418 862-2325
Fax: 418 862-1890
RBQ: 5596-0967-01

**IMPRIMERIE
L'IMPRESSION**

ON EST LÀ AVEC VOUS, POUR VOUS DEPUIS "1987"!

445, rue Lafontaine, Rivière-du-loup - G5R 3C1
communication@imprimerielimpression.ca

418 862-4348

**LES CONSTRUCTIONS
Guy Sénéchal
Inc.**

**Rénovation
Résidentiel
Commercial
Fondation**

Soulèvement de bâtiment

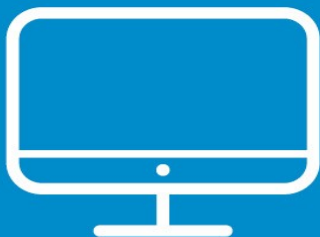
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL 364, 1er Rang St-Antonin, (Québec) G0L 2J0

info@constructionguysenechal.com
Licence RBQ: 5602-6818-01

Tél.: 418-867-3892

Cell.: 418-714-8019

Renouveler vos ordonnances, C'EST SIMPLE COMME 1, 2 OU 3!



AVEC LE SITE WEB

1



AVEC L'APPLICATION
MOBILE

2



AVEC MON PLAN
RENOUVELLEMENT

3

Renseignez-vous auprès de l'équipe du laboratoire.

Les pharmaciens-propriétaires affiliés à  **uniprix** sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

Toujours présent!

BERNARDGENEREUX.CA



DÉPUTÉ | CÔTE-DU-SUD—RIVIÈRE-DU-LOUP—
KATASKOMIQ—TÉMISCOUATA



ENTRETIEN  

PELOUSE NETTOYAGE TAILLE DE HAIES



ESTIMATION GRATUITE Prop: *David Guillemin*
418 551-9662

- TAILLE DE HAIES ET ARBUSTES
- NETTOYAGE HAUTE PRESSION
- RAMASSAGE DES FEUILLES
- SERVICE DE ROTOCULTEUR
- TONTE DE PELOUSES
- BALAI MÉCANIQUE
- ÉLAGAGE
- ET PLUS ENCORE!



Cambium ébénisterie d'art

Urnes funéraires en bois
Projet sur mesure




Alexandre Sicotte
Artiste ébéniste

438-530-2750

414-B Chemin Lavoie, Saint-Antoine
cambiumebenisteriedart.ca
cambiumebenisteriedart@gmail.com

Entre le coeur et l'écorce



MAISON FUNÉRAIRE

Marc-André Rioux Ltée

C.P. 934
169 rue Lafontaine

Rivière-du-Loup
info@m-a-rioux.qc.ca
www.m-a-rioux.qc.ca

Succursale
3, rue Jean, Saint-Antoine
418-862-2668
418-867-4493

NOUVEAU

UNE ZONE DE RENCONTRE NEUTRE À RIVIÈRE-DU-LOUP

UN LIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS, ENTRE AUTRES POUR...

- ✓ des parents lors d'échange d'enfants en garde partagée
- ✓ échanger de la marchandise achetée en ligne




Lieu: 310 rue Saint-Pierre,
Rivière-du-Loup
(Stationnement de la MRC de
Rivière-du-Loup)

- 2 cases disponibles 24/7
- surveillance par caméra en permanence



Savannah Coiffure

Marie-France Rioux
Conseillère Indépendante
Maquillage - Épilation sourcils

825, 1^{er} Rang
Saint-Antoine, G0L 2J0
Cell. 418-860-0971

savannahcoiffure@outlook.com
http://MarieFranceRioux.arbonne.com



AVEC VOUS, PRÈS DE VOUS



AMÉLIE DIONNE
DÉPUTÉE DE RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA
(INCLUANT LES BASQUES)
ADJOINTE GOUVERNEMENTALE
DE LA MINISTRE DU TOURISME

418 868-0822
320, boul. de l'Hôtel-de-Ville, bur. 105
Rivière-du-Loup, QC G5R 5C6
amelie.dionne.rdl@assnat.qc.ca

Les Verres B. Ouellet

ACCREDITÉ POUR TOUTES
COMPAGNIES D'ASSURANCES

Cell.: 418 894-4057
Bur.: 418 868-1803

Bernard Ouellet, propriétaire

INSTALLATION ET RÉPARATION • TAILLE DE VERRE SUR MESURE
AUTO • CAMION • MACHINERIE LOURDE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

37, RUE DU COUVENT, SAINT-ANTONIN, QUÉBEC, G0L 2J0

SERVICE MOBILE
PARE-BRISE

PLOMBERIE
PASCAL DUMAIS
(Anciennement Plomberie Georges Roy)

Une équipe d'expérience,
un souci d'excellence

Saint-Antoine
418 862.9593

Saint-Philippe
418 498.3071

PLOMBERIE COMMERCIAL
CHAUFFAGE AGRICOLE MULTI RÉSIDENTIEL
RÉSIDENTIEL TRAITEMENT D'EAU SERVICE URGENCE 24H
ENTRETIEN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL ASPIRATEUR CENTRAL
PLANCHER RADIANT SERVICE CONSEIL GESTION DES EAUX (PROJET LEED)

plomberiepascaldumais.com

Eucalyptus

Ateliers d'Arts Plastiques
Offerts à St-Antoine, QC
Groupe enfants et groupe adultes
slalancette2013@gmail.com
Téléphone: 418 867-2216

Sylvie Lalancette

Pour connaître les offres d'atelier, suivez-moi
sur FB: [facebook.com/AtelierEucalyptus](https://www.facebook.com/AtelierEucalyptus)
Les Ateliers sont donnés au sous-sol du centre Réjean-Malenfant

DÉPÔT DE VÊTEMENTS pour collecte
FRIPERIE ANGÉLIQUE au 735-J Chemin Rivière-Verte

**Nettoyeur
Couturière Plus +**

198-B, boul. de l'Hôtel de Ville
Rivière-du-Loup, Qc G5R 4Y1
418 862-0606

Couture

- Altérations, réparations
- Bas de pantalons *Service rapide
- Ajustements de vêtements

Nettoyage

- Habits / Robes de soirée
- Robes de mariée
- Cuir / suède avec imperméabilisant
- Stores / Douillettes
- Rideaux et valences
- Nettoyage à sec et
buanderie *Prêt à 17 h si reçu avant 11 h

EMBELLISSMENT
RIVIÈRE-DU-LOUP
Licence RBQ : 2412-6245-67
418 862 0203

- Aménagement paysager • Excavation en tout genre
- Mini-pelle mécanique • Installation septique
- Transport de gravier • Transport de machinerie par fardier

409-B, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Québec G5R 6B3
Tél.: 418 862-0203
www.embellissement-riviere-du-loup.com • Courriel : info@embel-rdl.com

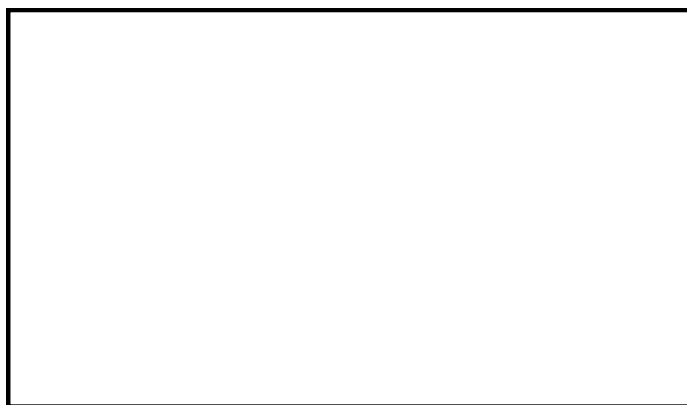
GARAGE
M. Fournier
inc.

Pascal Lévesque
Propriétaire

Garage M. Fournier Inc.
828, ch. Rivière-Verte
Saint-Antoine, Qc G0L 2J0

Tél.: 418 862-7328

NAPA AUTOCARE



SALLES DISPONIBLES POUR LOCATION

CENTRE RÉJEAN-MALENFANT
305, rue Principale

CENTRE C. MICHEL-DESROSIERS
712, Chemin R-Verte

GYMNASE ÉCOLE LANOUILLE
18, rue du Couvent

CENTRE SPORTIF DESJARDINS & SALLE BERGER
21, rue Pelletier

Pour réservation, contactez Mélissa Boucher,
418-862-1056 # 210

IMPORTANT

COMMUNICATIONS DE LA VILLE

En cette fin de période de taxe, nous souhaitons à vous rappeler que les reçus pour les paiements des taxes ne sont pas envoyés systématiquement à toutes et à tous.

Si vous souhaitez en recevoir un, par la poste ou par courriel, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 418 862-1056, poste 210, ou à l'adresse suivante : reception@st-antonin.ca, en précisant votre mode d'envoi préféré.

RÉPERTOIRE MUNICIPAL (418) 862-1056

Maire, Denis Fortin #215

Direction générale #213

dg@st-antonin.ca

Directeur général adjoint et Directeur des travaux publics, Carlo Brousseau #221

cbrousseau@st-antonin.ca

Directeur adjoint des Travaux publics, François Viel #242

fvie@st-antonin.ca

Trésorière et greffière adjointe, Chantal Bouchard #212

finances@st-antonin.ca

Directrice des Ressources Humaines et des Communications, Gabrielle Thibault #234

communications@st-antonin.ca

Directrice du Développement et des Relations avec le Milieu, Karine Vincent #218

developpement@st-antonin.ca

Coordonnatrice à la vie culturelle et communautaire, Marie-Soleil Joyal #226

msjoyal@st-antonin.ca

Directeur du service des loisirs, Stéphane Bourassa #220

sbourassa@st-antonin.ca

Coordonnatrice aux loisirs, Maude Boucher #217

loisirs@st-antonin.ca

Responsable de la Bibliothèque, Sylvie Ratté #225

biblio@st-antonin.ca

Directeur de l'urbanisme, Éric Lemieux #219

elemieux@st-antonin.ca

Inspectrices en bâtiment, Yolaine Lebel #216

urbanisme@st-antonin.ca

Directeur du service incendie, Yvan Rossignol #224

yrossignol@st-antonin.ca

Secrétaire à la perception, Mélissa Boucher #210

reception@st-antonin.ca

Secrétaire au greffe, Caroline Pinguet #211

greffes@st-antonin.ca



Saint-
Antonin